



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



General Fisheries Commission
for the Mediterranean
Commission générale des pêches
pour la Méditerranée



GUIDE DE BONNES PRATIQUES POUR LA MANIPULATION DES REQUINS ET DES RAIES CAPTURÉS DE MANIÈRE ACCIDENTELLE AU COURS D'ACTIVITÉS DE PÊCHE À LA PALANGRE PÉLAGIQUE EN MÉDITERRANÉE

En collaboration avec

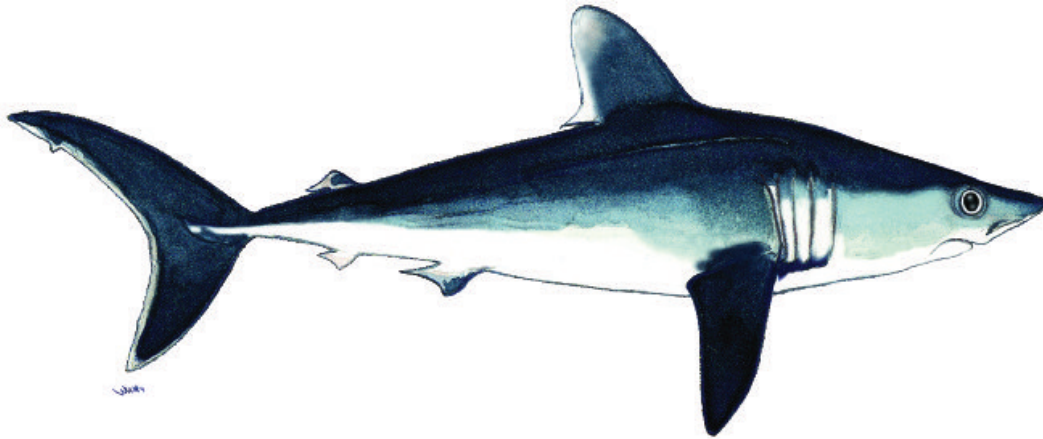


Financé par



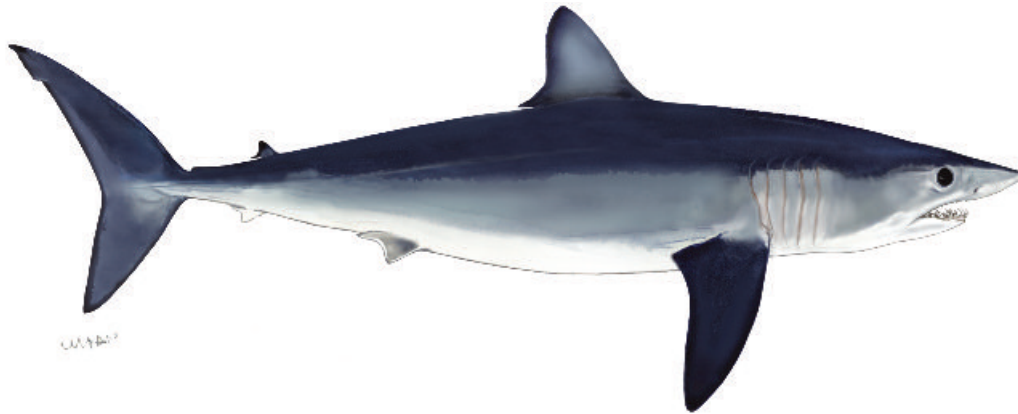
FICHE TECHNIQUE N° 1 - ESPÈCES DE REQUINS ET DE RAIES¹ PRINCIPALEMENT TOUCHÉES PAR LES ACTIVITÉS DE PÊCHE À LA PALANGRE PÉLAGIQUE EN MÉDITERRANÉE (1/3)

¹Les illustrations ne sont pas à l'échelle



Requin taupe
(*Lamna nasus*)

Nageoire dorsale au niveau des nageoires pectorales
Taches blanches sur la partie arrière de la nageoire dorsale
Museau pointu



Requin-taupe bleu
(*Isurus oxyrinchus*)

Longueur de la tête supérieure à celle des nageoires pectorales
Bouche largement fendue
Nageoire dorsale en arrière par rapport aux nageoires pectorales



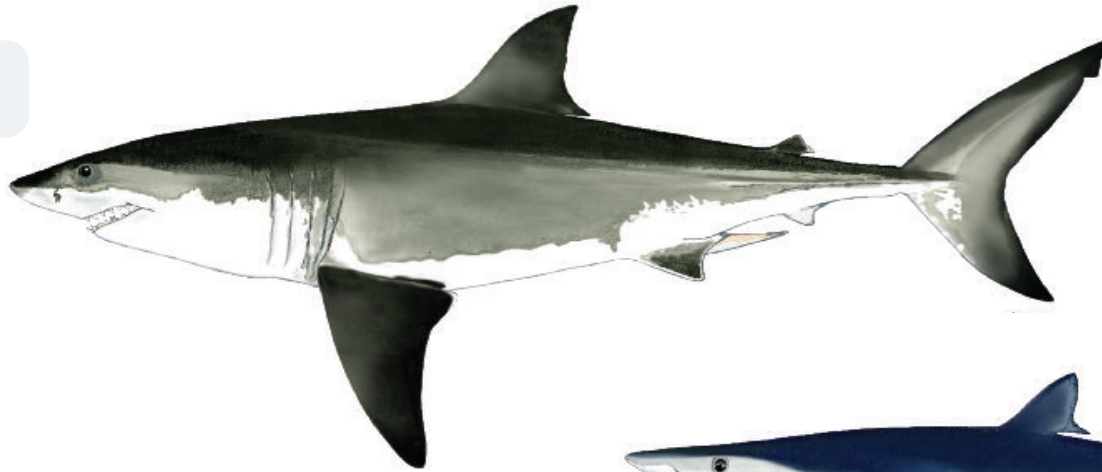
Espèce protégée et interdite à la pêche en Méditerranée. L'enregistrement de la capture accidentelle de cette espèce est obligatoire (voir Fiche technique 6)

FICHE TECHNIQUE N°1 - ESPÈCES DE REQUINS ET DE RAIES PRINCIPALEMENT TOUCHÉES PAR LES ACTIVITÉS DE PÊCHE À LA PALANGRE PÉLAGIQUE EN MÉDITERRANÉE (2/3)



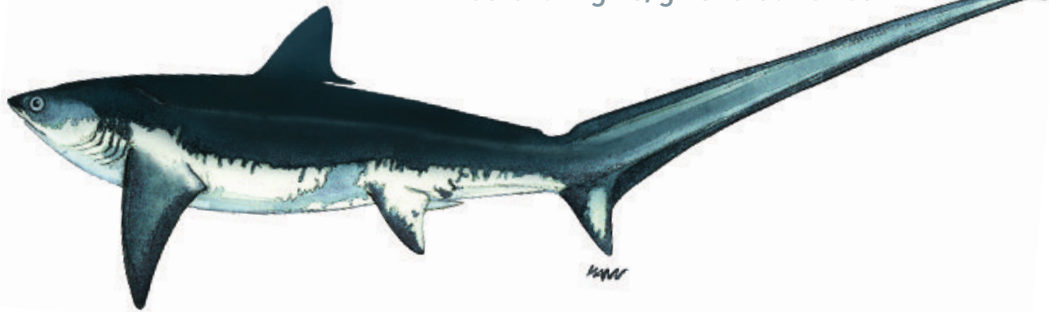
Grand requin blanc
(*Carcharodon carcharias*)

Large bouche
Longues fentes branchiales
Grande nageoire dorsale
Longue carène



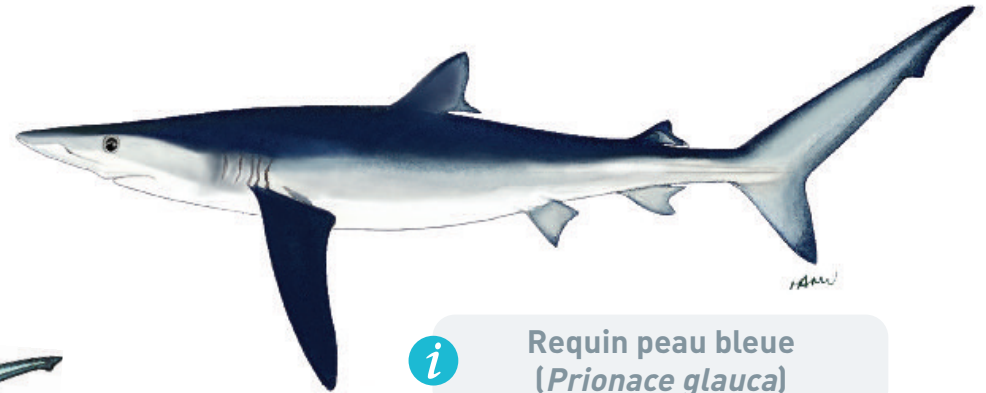
Requin-renard commun
(*Alopias vulpinus*)

Museau de forme conique
Petits yeux
Ventre blanc
Dos brun-gris/gris-bleu foncé



Requin peau bleue
(*Prionace glauca*)

Forme du corps très effilée
Partie supérieure bleu foncé et ventre blanc
Nageoires pectorales longues et pointues



Espèce protégée et interdite à la pêche en Méditerranée. L'enregistrement de la capture accidentelle est obligatoire (voir Fiche technique 6)



Espèce autorisée à la pêche en Méditerranée mais dont la capture doit être enregistrée obligatoirement (voir Fiche technique 6)

FICHE TECHNIQUE N°1 - ESPÈCES DE REQUINS ET DE RAIES PRINCIPALEMENT TOUCHÉES PAR LES ACTIVITÉS DE PÊCHE À LA PALANGRE PÉLAGIQUE EN MÉDITERRANÉE (3/3)

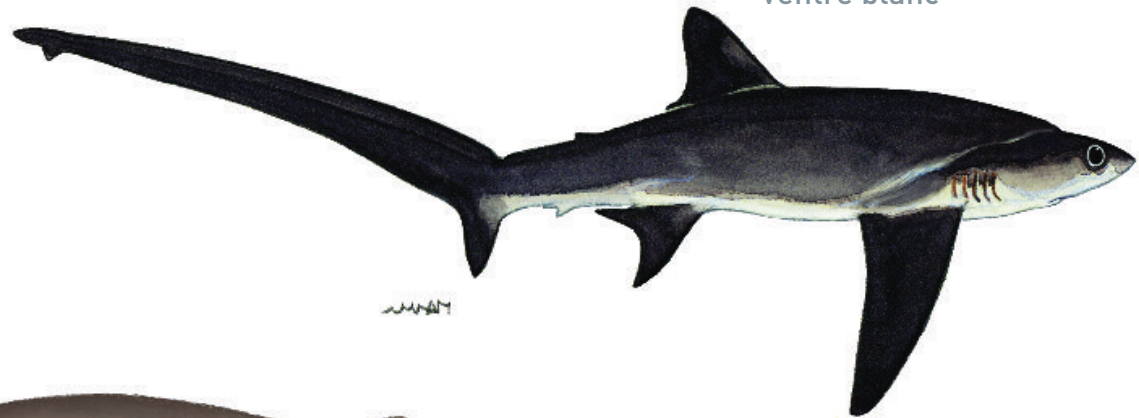


Raie pastenague violette
(*Pteroplatytrygon violacea*)

Museau arrondi
Partie dorsale dépourvue de boucles
Nageoires pelviennes dépassant du disque

Requin-renard à gros yeux
(*Alopias superciliosus*)

Sillon frontal profond
Dos gris violet
Grands yeux
Ventre blanc



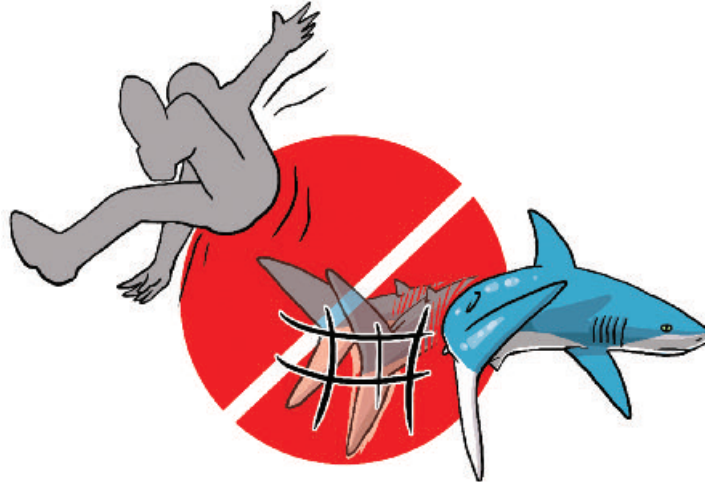
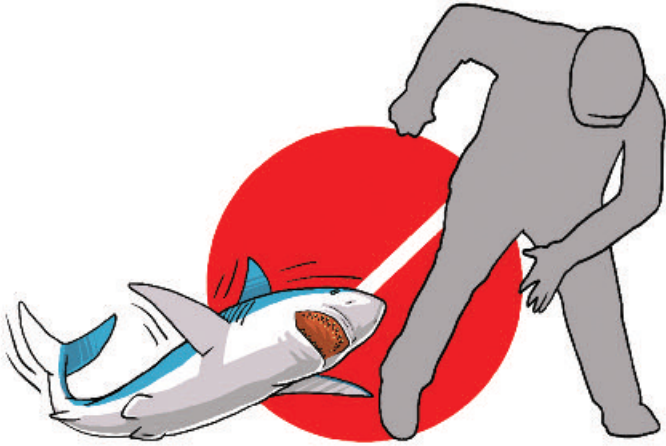
Requin grisiet
(*Hexanchus griseus*)

Petits yeux verts fluorescents
Six fentes branchiales
Nageoire dorsale proche de la queue



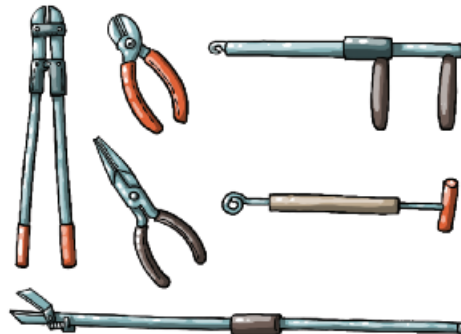
FICHE TECHNIQUE N°2 - LIBÉRATION DES REQUINS ET DES RAIES CAPTURÉS AU COURS D'ACTIVITÉS DE PÊCHE À LA PALANGRE PÉLAGIQUE : PRÉCAUTIONS À PRENDRE

TOUJOURS FAIRE ATTENTION AUX MORSURES, COUPS ET PIQÛRES !



PRÉVOIR LE MATÉRIEL SUIVANT :

Des dégorgeoirs
Une pince/un coupe-boulons
Des sécateurs à long manche
Des gants
Des lunettes de protection



FICHE TECHNIQUE N°3 - LIBÉRATION DES REQUINS CAPTURÉS AU COURS D'ACTIVITÉS DE PÊCHE À LA PALANGRE PÉLAGIQUE

1

Retirer l'hameçon du corps du requin

Si le requin est dans l'eau

Couper la ligne le plus près possible de la bouche du requin.

Si le requin est remonté à bord

Couper l'hameçon si possible ou couper le fil le plus près possible de l'œillet de l'hameçon.

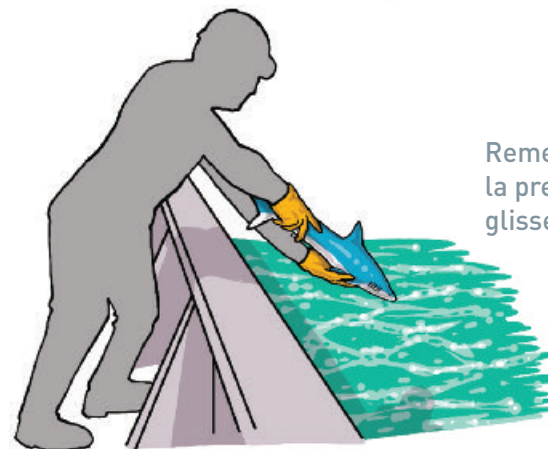
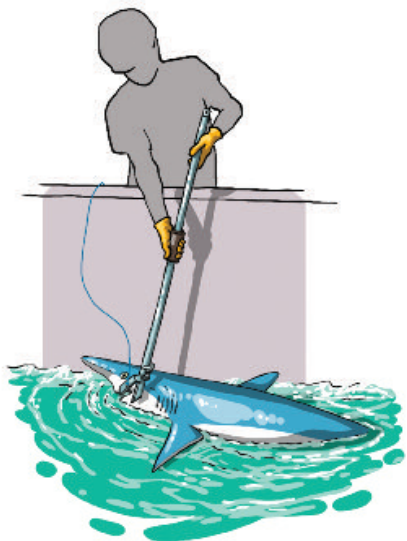
N.B. Afin de libérer le requin le plus rapidement possible, il est préférable de ne pas le remonter à bord.

2

Relâcher le requin

Manipuler le requin en tenant une nageoire pectorale d'une main et la queue de l'autre.

Remettre le requin à l'eau la tête la première sans le lancer. Laisser glisser l'animal.

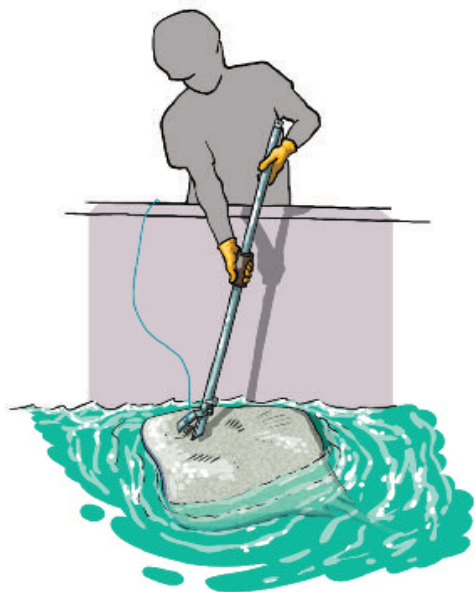


FICHE TECHNIQUE N°4 - LIBÉRATION DES RAIES CAPTURÉES AU COURS D'ACTIVITÉS DE PÊCHE À LA PALANGRE PÉLAGIQUE

Retirer l'hameçon du corps de la raie

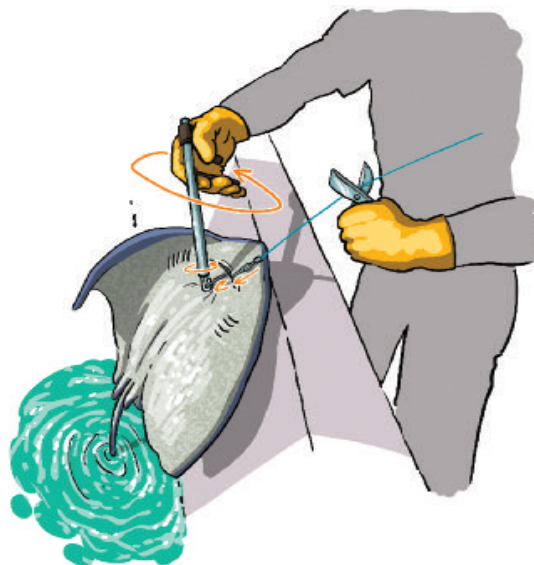
Les raies survivent rarement après leur remise à l'eau à cause des dommages infligés à leurs mâchoires. Même si ces animaux sont potentiellement dangereux, il existe des procédures simples de manipulation qui permettent d'augmenter leurs chances de survie.

Si l'hameçon est logé dans la commissure des mâchoires



Couper l'hameçon si possible ou couper le fil le plus près possible de l'œillet de l'hameçon.

Si l'hameçon est logé dans la mâchoire inférieure et traverse la gorge de l'animal



Amarrer le bas de la ligne à un point fixe de manière à avoir les deux mains libres. Saisir la pointe de l'hameçon à l'aide du dégorgeoir ou d'une pince. Faire pivoter le dégorgeoir ou la pince pour extraire l'hameçon. Couper le fil, la raie retombera dans l'eau par gravité.

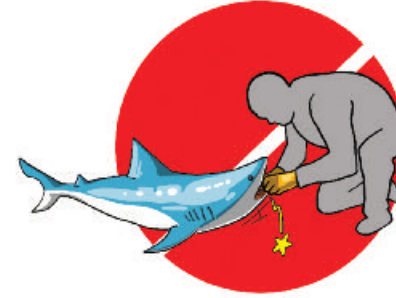
FICHE TECHNIQUE N°5 - PRATIQUES À ÉVITER LORS DE LA LIBÉRATION DES REQUINS ET DES RAIES CAPTURÉS AU COURS D'ACTIVITÉS DE PÊCHE À LA PALANGRE PÉLAGIQUE



Ne pas soulever le requin par la queue ou par la tête



Ne pas insérer les doigts dans les fentes branchiales du requin pour le transporter



Ne pas placer les mains au niveau des mâchoires du requin pour retirer l'hameçon

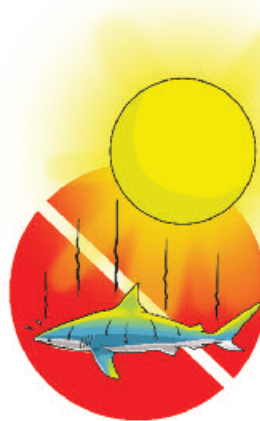


Ne pas inciser la chair ni **couper** la mâchoire de la raie pour retirer l'hameçon



Ne pas provoquer de traumatismes susceptibles d'endommager les organes internes du requin (par exemple, ne pas mettre de morceau de bois dans la bouche et ne pas couper la chair de l'animal)

Ne pas introduire de gaffe ou d'objets pointus dans le corps de l'animal (mâchoires ou branchies) pour le transporter



Ne pas exposer le requin au soleil

FICHE TECHNIQUE N°6 - ENREGISTREMENT DES CAPTURES ACCIDENTELLES

NOTER DANS LE JOURNAL DE PÊCHE TOUTE CAPTURE D'ESPÈCE DE REQUIN, SIGNALÉE PAR LE SYMBOLE ⚠ OU ⓘ
DANS LA FICHE TECHNIQUE 1, EN INDIQUANT LES INFORMATIONS SUIVANTES :



Date



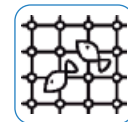
Position GPS

Sous-région géographique



Type de navire (segment de la flotte)

Engin de pêche



Espèce capturée

Nombre total d'individus capturés

Nombre d'individus relâchés vivants

Nombre d'individus morts

Nombre d'individus dans un état inconnu



et si possible...

Photos des requins

Transmettre dès que possible toutes les informations ainsi que les photos aux autorités nationales compétentes. Ces informations sont extrêmement importantes ! En cas de doute, demander conseil aux autorités compétentes.

GUIDE DE BONNES PRATIQUES POUR LA MANIPULATION DES REQUINS ET DES RAIES CAPTURÉS DE MANIÈRE ACCIDENTELLE AU COURS D'ACTIVITÉS DE PÊCHE À LA PALANGRE PÉLAGIQUE EN MÉDITERRANÉE

Ce guide a été préparé dans le cadre d'un projet visant à atténuer les interactions négatives entre les espèces marines menacées et les activités de pêche. Ce projet est mis en œuvre par le Secrétariat de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) et celui de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), en collaboration avec le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP). L'objectif consiste à améliorer la conservation de certaines espèces marines menacées (cétacés, tortues marines, oiseaux de mer, etc.) en encourageant des pratiques de pêche responsables en Méditerranée.

Contribution scientifique et technique (par ordre alphabétique)

Aurora Nastasi, Julia Pierraccini, François Poisson

Illustrations

Manuela D'Antoni, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, illustrations scientifiques originales reproduites avec permission (Fiche technique 1), François Dolambi (Fiches techniques 2-5), Alberto Gennari (Fiche technique 6)

Mise en page

Stile Libero Communication Monaco

Références bibliographiques principales

GFCM, 2012. Recommandation CGPM/36/2012/3 concernant des mesures de gestion des pêches pour la conservation des requins et des raies dans la zone d'application la CGPM.

GFCM, 2017. GFCM Data Collection Reference Framework (DCRF). Version: 2017.1

Poisson F., Wendling B., Cornella D. et Segorb C. 2015. Guide de bonnes pratiques pour réduire la mortalité des espèces sensibles capturées accidentellement par les palangriers français en Méditerranée. Projet SELPAL et RéPAST. 60 pages.

UNEP/MAP-SPA/RAC, 2018. Annex II to the Protocol concerning Specially Protected Areas and Biological Diversity in the Mediterranean: List of endangered or threatened species, SPA/RAC Ed., Tunis. http://www.rac-spa.org/sites/default/files/annex/annex_2_en_20182.pdf. Consulted on 29 March 2018

UNEP/MAP-SPA/RAC, 2012. Annex III to the Protocol concerning Specially Protected Areas and Biological Diversity in the Mediterranean: List of species whose exploitation is regulated, SPA/RAC Ed., Tunis. http://www.rac-spa.org/sites/default/files/annex/annex_3_en_2013.pdf. Consulted on 29 March 2018

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou du Secrétariat de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO ou ACCOBAMS, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités. Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO ou ACCOBAMS.

La FAO et ACCOBAMS encouragent l'utilisation, la reproduction et la diffusion du contenu figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé ou imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO et ACCOBAMS soient correctement mentionnés comme source et comme titulaires du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO ou ACCOBAMS approuveraient les opinions, produits ou services des utilisateurs.